

Ecrit par le 23 juillet 2024

Fontaine-de-Vaucluse: avis favorable pour le programme 'Grand Site de France'



Le programme d'actions 'Grand site' de Fontaine-de-Vaucluse a reçu un avis favorable en [commission supérieure des sites](#), perspectives et paysages. Le site de [Fontaine-de-Vaucluse](#), désormais membre actif du réseau des '[Grands sites de France](#)', pourra ainsi bénéficier de l'expérience des 43 autres membres du réseau en matière de valorisation de sites d'exception et être accompagné dans sa démarche vers l'obtention du label.

Au cœur d'un écrin naturel

Situé au cœur des Monts de Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse est connu pour le mystère de sa résurgence.

Ecrit par le 23 juillet 2024

La Sorgue y prend sa source et jaillit au pied d'une falaise abrupte de 230 m, au creux de la vallée 'Vallis clausa', qui a donné son nom au département. Le gouffre d'où la rivière s'écoule (630 millions de m³ par an), abrite une eau verte émeraude où des générations de scaphandriers et spéléonautes se sont aventurés. Autour du site, la forêt méditerranéenne, la garrigue et la pierre sèche forment un écrin naturel remarquable tandis que la Sorgue accueille une faune et une flore uniques en France.

Gestion durable des paysages et de la fréquentation

Fréquenté depuis l'antiquité, le site de Fontaine-de-Vaucluse accueille aujourd'hui 800 000 visiteurs par an. L'un des principaux enjeux de la démarche portée par la [Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse](#), est de fédérer les acteurs autour d'un projet fondé sur la préservation des paysages mis en péril par cette très forte fréquentation.

Cela passe par la restauration du site afin de lui redonner un aspect plus naturel, une meilleure organisation des cheminements et de l'accessibilité et la valorisation du patrimoine du village et du territoire environnant. L'objectif, c'est l'obtention du label Grand Site de France, décerné par le ministère en charge de l'Environnement qui reconnaît la qualité et la gestion du site, la réhabilitation et la préservation du paysage.

La communauté de communes en chiffres :

- 5 communes réparties en 2 intercommunalités;
- un territoire de projet de 8000ha;
- 24 000 habitants;
- 800 000 de visiteurs par an.

Plus d'informations sur les démarches et les actions en cours en [cliquant ICI](#).

Contrat d'avenir : le Vaucluse défend ses projets

Ecrit par le 23 juillet 2024



Alors que l'Etat s'engage, via le 1^{er} ministre Jean Castex, à verser 5,1 milliards d'euros à la Région Sud dans le cadre du Contrat d'avenir (ex Plan Etat-Région), Maurice Chabert, président du Conseil départemental, a défendu les intérêts du Vaucluse en priorisant 5 projets d'investissement. Les terres agricoles, le Palais des papes et Agroparc pour Avignon et les villes de Sorgues et de Fontaine-de-Vaucluse sont concernés.

Parmi 20 projets initialement choisis, le Département en a priorisé cinq, dont quatre seront placés sous sa maîtrise d'ouvrage. Le 1^{er} est un projet de modernisation et d'extension de l'irrigation des terres pour adapter l'agriculture au réchauffement climatique à l'horizon 2028. Vient ensuite la construction d'un édifice de 11 400m² à Avignon-Agroparc qui sera le futur Pôle de recherche et de conservation du patrimoine. Il comprendra les services départementaux des Archives, le service d'Archéologie, la réserve, un espace mémoriel, le Centre de conservation et d'études de l'Etat et les Archives du Grand Avignon.

Le Palais-des-papes aussi

Quant à la partie du Palais-des-papes qui abrite les Archives départementales, elle sera rénovée et réaffectée et ses façades extérieures revues dès cette année. Puis ce sera au tour de Fontaine-de-Vaucluse de pouvoir réhabiliter son Centre départemental de plein air et de loisirs. La réhabilitation du

Ecrit par le 23 juillet 2024

bâtiment vise la labellisation BDM (Bâtiment durable Méditerranéen) en revoyant les postes de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration, ainsi que l'accès aux activités sportives de kayak, escalade, vélo...

Sorgues, la ville qui monte, qui monte...

La Ville de Sorgues ne sera pas oubliée avec l'extension et le réaménagement de l'immeuble de Brantes qui abrite l'actuel service Livres et lecture en lien avec les 102 bibliothèques du réseau de Lecture publique. Le but des futurs travaux est de faire évoluer la diffusion des ouvrages ainsi que l'accueil et la valorisation des collections.

Des réalisations pour les 6 années à venir

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 fixe le cap de l'action de l'Etat et de la Région pour les 6 prochaines années. Il vise à soutenir les projets d'investissements structurants plus efficacement afin de soutenir le développement et à l'attractivité des territoires.

Les thématiques

Les projets s'inscrivent dans 8 thématiques : la transition environnementale, la mobilité, l'équilibre et la solidarité entre les territoires, l'enseignement supérieur-éducation-recherche, la santé, le tourisme, la culture, le développement économique et la formation professionnelle-égalité hommes-femmes.

La région Sud

Pour la région Sud, quatre autres volets s'ajoutent : les sujets métropolitains, le Massif des Alpes, l'aménagement du Rhône et la reconstruction des vallées détruites des Alpes-Maritimes.

L'actu

Le Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 a été présenté le 5 janvier sur le port de Toulon par le 1^{er} ministre Jean Castex. Lors de ce déplacement, celui qui fut secrétaire-général de la préfecture de Vaucluse de 1999 à 2001 s'est entretenu avec Christophe Mirmand le préfet de Région, Renaud Muselier le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Christian Estrosi le maire de Nice, Jean Falco le maire de Toulon en présence de Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse.

Relance

Dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, cette première étape de l'accord pluriannuel comprend également un abondement supplémentaire prévu par les deux plans de relance initiés par l'Etat et par la Région Sud, le plan « Rebond Etat-Région » constituant le 1^{er} volet du nouveau CPER désormais dénommé Contrat d'avenir.

Écrit par le 23 juillet 2024

Pays des Sorgues Monts de Vaucluse : présentation du dispositif d'aide aux entreprises



En ce début d'année toujours marqué par la crise, la Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse met en place un nouveau soutien financier avec le versement d'une aide directe équivalente au montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises des 5 communes du territoire : Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Le dispositif prévoit une aide financière directe basée sur le montant de la CFE en fonction de la perte de Chiffre d'Affaire (CA). Ainsi pour une perte de 50 % et plus de CA en 2020 par rapport à 2019, le montant de l'aide équivaut au montant de la CFE 2020 dans la limite de 5 000 €. Pour une perte comprise entre 25 % et 49 % de CA en 2020 par rapport à 2019, le montant de l'aide est égal au montant de la moitié du CFE 2020 dans la limite de 2 500 €.

Sont concernées les entreprises des secteurs d'activités fixés par la loi du 30 juillet 2020 et du décret du 5 août 2020, les entreprises dont le siège social ou l'établissement est situé sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, et les entreprises dont l'activité a débuté avant le 1^{er} février 2020 et n'étant pas en liquidation ou redressement judiciaire.

Les demandes doivent être effectuées par courriel jusqu'au 30 juin 2021 à l'adresse suivante : aide-covid@ccpsmv.fr.

Il est obligatoire de fournir les pièces suivantes :

Bilan 2019

Pour les micro-entreprises en franchise de TVA : déclaration URSSAF de CA depuis janvier 2019

Copie de la carte nationale d'identité du dirigeant.

KBIS de l'entreprise ou avis SIRENE de moins de 3 mois et, si nécessaire, attestation indiquant d'un changement de code NAF est en cours.

RIB du compte professionnel libellé au nom de l'entreprise.

Attestation sur l'honneur certifiant être à jour des cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2019.

Copie de l'avis de CFE 2020.

Pour justifier de la perte de Chiffre d'affaire il faut fournir une déclaration comptable signée du cabinet comptable présentant la comparaison de baisse de CA de 2020 par rapport à 2019, ou une attestation sur l'honneur indiquant la perte de CA si l'entreprise ne dispose pas de ces éléments (dans ce cas les éléments définitifs devront être transmis avant le 31 décembre 2021).

Le versement des premières aides s'effectuera à compter de fin février 2021 par virement.

A noter que lors du conseil de communauté du 4 février prochain, l'exécutif présentera une délibération qui fixera les détails du versement de cette aide. La Communauté de communes mobilisera 150 000 € sur ses fonds propres pour alimenter ce dispositif.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le [site de la Communauté de communes](#)

Ecrit par le 23 juillet 2024

Fontaine-de-Vaucluse : la Sorgue côté jardin de Pétrarque



L'union [Apare-CME \(Association pour la participation et l'action régionale-Centre méditerranéen de l'environnement\)](#) organise une balade entre rive gauche et rive droite des bords de Sorgue à Fontaine de Vaucluse. Découvrez le patrimoine naturel et culturel : la richesse faunistique et floristique des bords de Sorgues, ses usages et l'histoire de Pétrarque, poète qui occupa les lieux au XIVème siècle.

Vendredis 14 et 21 août. 9h. Lieu du rendez-vous donné lors de l'inscription. Gratuit. Inscription obligatoire au 04 90 85 51 15. Prendre des baskets, une bouteille d'eau et un chapeau.

Écrit par le 23 juillet 2024

AMV : les deux maires font la paire



L'Association des maires de Vaucluse (AMV) vient d'élire son nouveau président, ou plutôt ses nouveaux présidents. Le scrutin s'est déroulé à la salle de l'Arbousière à Châteauneuf-de-Gadagne où les édiles du département ont donc désigné leurs représentants ainsi que le conseil d'administration de cette structure fédérée au sein de l'Association des maires de France (AMF).

A cette occasion, le duo Jean-François Lovisolo, maire de La Tour-d'Aigues, et Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue a été élu par 119 voix sur les 122 électeurs présents (3 votes blancs). Une élection sans grand suspense puisqu'il n'y avait que cette double candidature en lice. Si la mise en place d'une 'doublette' à la présidence de l'AMV n'est pas inédite, ce scrutin officialise cependant pour la première fois le principe d'une co-présidence partagée. En effet, lors de la précédente élection en 2014 afin de désigner le successeur de Jean-Pierre Lambertin, maire sortant de Lapalud, le socialiste Jean-François Lovisolo, l'avait emporté d'une très courte tête devant son opposant de droite, Pierre Gonzalvez. Considérant que l'AMV est avant tout un outil apolitique au service des élus du territoire, le maire de La Tour-d'Aigues a alors immédiatement proposé à son concurrent malheureux le principe d'une co-

Ecrit par le 23 juillet 2024

présidence aussitôt acceptée par son rival.

«Continuer à œuvrer pour l'intérêt général.»

« Nous nous sommes rendus compte qu'aller au-delà des clivages politiques a permis de faire avancer les dossiers et les projets de l'AMV et de ses élus, reconnaît Jean-François Lovisol. Cette dynamique, nous voulons l'amplifier car nous voulons continuer à œuvrer pour l'intérêt général. » Durant ces 6 dernières années, cette nouvelle direction bicéphale, un maire de chaque bord politique avec l'un, représentant les petites communes, et l'autre, les villes plus importantes, semble en tout cas avoir convaincu leurs homologues vauclusiens. Il restait toutefois à formaliser, pour la première fois, cette bi-présidence par un vote qui, pour l'occasion, s'est transformé en plébiscite. Dans la foulée, l'assemblée des maires de Vaucluse a ensuite aussi désigné à l'unanimité les 34 membres de son conseil d'administration*. « Nous n'avons voulu écarter personne car toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Nous avons donc pris tout le monde, puisque les statuts le permettent, afin de conserver cette vision œcuménique, précise Pierre Gonzalvez. Comme cela, tous ces élus pourront participer à nos travaux. » Le nouveau conseil d'administration se réunira à la rentrée pour élire le bureau de l'AMV et procéder ensuite à la répartition des membres dans les différentes commissions thématiques.

«Un mandat bénévole pour faire face à la solitude des maires.»

« Notre mission est de plus en plus difficile : contraintes budgétaires, transferts de compétences aux intercommunalités, évolution permanente du contexte législatif réglementaire, multiplication des normes, responsabilité des élus..., expliquent les deux présidents dont le mandat est bénévole. C'est pour cela, plus que jamais sans doute, que l'association des maires démontre son utilité en partageant les préoccupations quotidiennes, et en tentant de faire évoluer les pratiques, parfois trop rigoureuses de l'administration de l'Etat, et de proposer l'évolution de la législation via nos parlementaires. Quand on est élu, on est parfois seul. C'est à ce moment-là qu'il est utile de pouvoir s'appuyer sur les équipes de l'AMV.

«Le retour de Bollène.»

Cette AG a été aussi marquée par le retour de Bollène au sein de l'AMV. En effet, si le département compte 151 communes, l'Association des maires de Vaucluse ne dénombrait jusqu'alors que 148 membres - les villes d'Orange et de Bollène, tenues par les époux Bompard de la Ligue du Sud, et celle du Pontet, dirigée par le RN (Rassemblement national) Joris Hébrard ne souhaitant pas être membre. Cependant, la défaite de Marie-Claude Bompard dans le Haut-Vaucluse a changé la donne. « Nous avons voulu rompre cet isolement, explique Anthony Zilio, nouveau maire de Bollène et aussi président de la communauté de *communes* Rhône Lez Provence depuis 2014. Il nous a semblé qu'il y avait de bonne

Ecrit par le 23 juillet 2024

chose à prendre auprès de tous les élus et que nous avons tout intérêt à échanger un maximum avec nos homologues. » En contrepoint, le basculement de Morières-lès-Avignon vers le RN pourrait entraîner le départ de la commune de l'AMV même si, à ce jour, la municipalité n'a pas pris position sur le sujet.

Dirigée par Muriel Bassemon, l'AMV vient de déménager ses locaux du centre-ville d'Avignon à l'immeuble le Saphir à Sorgues. La structure propose aide et assistance à ses membres. Elle fournit également des conseils juridiques aux maires afin de faciliter leurs démarches. Elle met aussi en place des réunions régulières sur des thèmes quotidiens aux maires (code des marchés publics, intercommunalité, TP...). Depuis 2016, elle a, entre-autre, signé une charte avec les acteurs du logement social en Vaucluse, organisé des visites de communes afin d'y aborder les problématiques spécifiques, instauré un outil de dialogue avec les représentants du monde agricole sur les questions des permis d'élevage abusif, signé une convention sur le renforcement de l'école rurale, soutenu la création d'une association des communes forestières de Vaucluse et même initié un concours de pétanque des élus.

**Les membres du conseil d'administration de l'AMV : Michel Terrisse (mairie d'Althen-des-Paluds), Siegfried Bielle (Aubignan), Michel Partage (La Bastidonne), Max Raspail (Blauvac), [Anthony Zilio](#) (Bollène), [Pascal Ragot](#) (Bonnieux), [Geneviève Jean](#) (Cabrières d'Aigues), [Delphine Cresp](#) (Cabrières d'Avignon), Christophe Reynier-Duval (Caderousse), Roger Rossin (Cairanne), [Nicolas Paget](#) (Courthézon), [Guy Moureau](#) (Entraigues-sur-la-Sorgue), Patricia Philip (Fontaine-de-Vaucluse), Louis Biscarrat (Jonquières), André Rousset (Lauris), [Pierre Gonzalvez](#) (L'Isle-sur-la-Sorgue), Gérard Borgo (Loriol-du-Comtat), Frédéric Tenon (Mondragon), [Christian Gros](#) (Monteux), [Louis Driey](#) (Piolenc), [Sandrine Raymond](#) (Saint-Pierre-de-Vassols), [Laurence Chabaud-Geva](#) (Saumane-de-Vaucluse), Gilles Vève (Saint-Didier), Thierry Thibaud (Savoillans), [Julien Merle](#) (Sérignan-du-Comtat), [Jean-François Lovisolo](#) (La Tour-d'Aigues), Christine Lanthelme (Uchaux), Jean-François Périlhou (Vaison-la-Romaine), Patrick Adrien (Valréas), Joël Bouffies (Villedieu), Frédéric Rouet (Villes-sur-Auzon), Corinne Testud-Robert (Visan) et [Gilles Ripert](#) (président de la communauté de communes du pays d'Apt Luberon - CCPAL).*

Fontaine-de-Vaucluse : l'appel de de la Liberté fête ses 30 ans au Musée d'Histoire Jean Garcin, 1939-45

Ecrit par le 23 juillet 2024



Musée d'Histoire Jean Garcin 39-45 : L'Appel de la liberté
Fontaine-de-Vaucluse

Ouvert en juillet 1990, le [Musée d'Histoire Jean Garcin](#) propose un lieu-ressources à travers une approche pluridisciplinaire historique, littéraire, artistique de la période 1939-1945. Le lieu évoque la vie quotidienne des Français sous l'occupation, la Résistance en Vaucluse et propose une réflexion sur l'intelligence en guerre et l'engagement de nombreux poètes, écrivains et artistes. Ainsi le musée fête les trente années de la Grande Histoire... A cette occasion, le Conseil départemental de Vaucluse a souhaité mettre en lumière non seulement des résistants français et particulièrement Vauclusiens, mais également des figures de la résistance internationale à travers les époques. Ces figures, au nombre de 30, ornent la façade du Musée et rappellent au visiteur le devoir de mémoire.

Écrit par le 23 juillet 2024

Vendredi 24 juillet 2020. 11h. Célébration des 30 ans. Ouvert tous les jours sauf le mardi et mercredi. Jusqu'au 31 octobre. De 11h à 13h et de 14h à 18h. 4 et 7€. Musée d'Histoire Jean Garcin 1939-45 L'Appel de la liberté. 271, Chemin de la Fontaine. Fontaine-de-Vaucluse. 04 90 20 24 00.